MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 A VINGT HEURES ET VINGT MINUTES EN MAIRIE

DEL2020-01-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 7 plus 4 pouvoirs :
Votants : 11

Le vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Christophe MAZURIER, suite au manque de quorum de la séance du seize janvier deux mil vingt.

Présents : MM. et Mmes : MAZURIER Jean-Christophe - MERLIN Pierrick –SOMBRIN Fabrice – BOE Estelle - LABELLE Sarah - VINSON Arnaud – MARLHENS Jean-Henri

Absents : LAURET Alain (qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice)
CARRON Francis (qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe)
GUERIN Jean-Pierre (qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick)
GRENIER Nathalie (qui donne pouvoir à BOE Estelle)
RIBEIRO Stéphanie
CHEREL Ouarda
TENREIRO Sonia
CHEREL Didier
CELERIER Marc
MOISE Marie-Marguerite
BOYER Catherine
GALLOUCHE Ilham

Secrétaire de séance : BOE Estelle

DELIBERATION PORTANT SUR LA NOMINATION DU SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DE LA COMMANDE DE PRESTATION INTELECTUELLE POUR L'ACTUALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX DE NERVILLE LA FORÊT, MAFFLIERS, PRESLES ET SAINT MARTIN DU TERTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de nommer un suppléant pour représenter la commune lors de commission d'appel d'offre dans le cadre de la commande de prestation intellectuelle pour l'actualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement Communaux de Nerville la Forêt, Maffliers, Presles et Saint Martin du Tertre.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur MARLHENS Jean-Henri au poste de suppléant pour représenter la commune.

Fait et délibéré le 30 janvier 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 30 JAN. 2020

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 A VINGT HEURES ET VINGT MINUTES EN MAIRIE

DEL2020-01-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 7 plus 4 pouvoirs :
Votants : 11

Le vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Christophe MAZURIER, suite au manque de quorum de la séance du seize janvier deux mil vingt.

Présents : MM. et Mmes : MAZURIER Jean-Christophe - MERLIN Pierrick –SOMBRIN Fabrice – BOE Estelle - LABELLE Sarah - VINSON Arnaud – MARLHENS Jean-Henri

Absents : LAURET Alain (qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice)
CARRON Francis (qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe)
GUERIN Jean-Pierre (qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick)
GRENIER Nathalie (qui donne pouvoir à BOE Estelle)
RIBEIRO Stéphanie
CHEREL Ouarda
TENREIRO Sonia
CHEREL Didier
CELERIER Marc
MOISE Marie-Marguerite
BOYER Catherine
GALLOUCHE Ilham

Secrétaire de séance : BOE Estelle

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR RENDRE LA RUE MADAME DE STAËL EN VOIE RESERVEE AUX RIVERAINS

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rendre la rue Madame de Staël en voie réservée aux riverains afin de rétablir la sécurité des riverains.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à rendre la rue Madame de Staël en voie réservée aux riverains.

Fait et délibéré le 30 janvier 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 30 JAN. 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 A VINGT HEURES ET VINGT MINUTES EN MAIRIE

DEL2020-01-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 7 plus 4 pouvoirs :
Votants : 11

Le vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Christophe MAZURIER, suite au manque de quorum de la séance du seize janvier deux mil vingt.

Présents : MM. et Mmes : MAZURIER Jean-Christophe - MERLIN Pierrick –SOMBRIN Fabrice – BOE Estelle - LABELLE Sarah - VINSON Arnaud – MARLHENS Jean-Henri

Absents : LAURET Alain (qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice)
CARRON Francis (qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe)
GUERIN Jean-Pierre (qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick)
GRENIER Nathalie (qui donne pouvoir à BOE Estelle)
RIBEIRO Stéphanie
CHEREL Ouarda
TENREIRO Sonia
CHEREL Didier
CELERIER Marc
MOISE Marie-Marguerite
BOYER Catherine
GALLOUCHE Ilham

Secrétaire de séance : BOE Estelle

DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL ELECTRICITE, GAZ, TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical du SMDEGTVO du projet de modification des statuts :

Le Syndicat propose :

- D'approuver les statuts proposés;
- Le syndicat se dote d'activités complémentaires telle que la coordination de groupements de commandes;
- La durée du syndicat est illimitée;
- Le siège du syndicat est fixé au Campus du Conseil Départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS 20201 Cergy, 95032 CERGY PONTOISE Cedex;
- Le comité syndicat sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes :
  - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants,
  - 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants),
- Des recettes supplémentaires sont possibles;
- Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

MAIRIE DE MAFFLIERS

31.01.20

DEL2020-01-03

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet de modification des statuts du Syndicats mixtes départemental électricité, gaz, télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'approuver le projet de modification des statuts du Syndicat mixte Départemental électricité, gaz, télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Fait et délibéré le 30 janvier 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 30 JAN. 2020

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 A VINGT HEURES ET VINGT MINUTES EN MAIRIE

DEL2020-01-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 7 plus 4 pouvoirs :
Votants : 11

Le vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Christophe MAZURIER, suite au manque de quorum de la séance du seize janvier deux mil vingt.

Présents : MM. et Mmes : MAZURIER Jean-Christophe - MERLIN Pierrick –SOMBRIN Fabrice – BOE Estelle - LABELLE Sarah - VINSON Arnaud – MARLHENS Jean-Henri

Absents : LAURET Alain (qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice)
CARRON Francis (qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe)
GUERIN Jean-Pierre (qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick)
GRENIER Nathalie (qui donne pouvoir à BOE Estelle)
RIBEIRO Stéphanie
CHEREL Ouarda
TENREIRO Sonia
CHEREL Didier
CELERIER Marc
MOISE Marie-Marguerite
BOYER Catherine
GALLOUCHE Ilham

Secrétaire de séance : BOE Estelle

DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE COMMANDER DES BILLETS D'AVION POUR LES MEMBRES DU COMITE DE JUMELAGE AFIN DE SIGNER LA CHARTE DE JUMELAGE A SREM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création du comité de jumelage et demande l'autorisation de commander des billets d'avion pour les membres du comité afin de signer la charte de jumelage à SREM (Pologne).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à commander des billets d'avion pour les membres du comité de jumelage afin de signer la charte de jumelage à SREM (Pologne).

Le Conseil Municipal délibère et décide par 3 voix contre (Sarah LABELLE, Arnaud VINSON et Jean-Henri MARLHENS) et 4 voix pour :

Fait et délibéré le 30 janvier 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

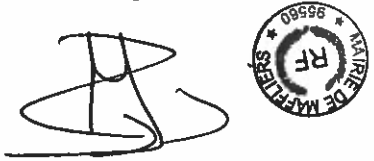

Publication le : ..... 30 JAN. 2020 .....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 JANVIER 2020 A VINGT HEURES ET VINGT MINUTES EN MAIRIE

DEL2020-01-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 7 plus 4 pouvoirs :
Votants : 11

Le vingt-trois janvier deux mil vingt à vingt heures et vingt minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-Christophe MAZURIER, suite au manque de quorum de la séance du seize janvier deux mil vingt.

Présents : MM. et Mmes : MAZURIER Jean-Christophe - MERLIN Pierrick –SOMBRIN Fabrice – BOE Estelle - LABELLE Sarah - VINSON Arnaud – MARLHENS Jean-Henri

Absents : LAURET Alain (qui donne pouvoir à SOMBRIN Fabrice)
CARRON Francis (qui donne pouvoir à MAZURIER Jean-Christophe)
GUERIN Jean-Pierre (qui donne pouvoir à MERLIN Pierrick)
GRENIER Nathalie (qui donne pouvoir à BOE Estelle)
RIBEIRO Stéphanie
CHEREL Ouarda
TENREIRO Sonia
CHEREL Didier
CELERIER Marc
MOISE Marie-Marguerite
BOYER Catherine
GALLOUCHE Ilham

Secrétaire de séance : BOE Estelle

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT À LA CONVENTION QUADRI ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « LA NOUVELLE ETOILE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention quadri annuelle avec l'association « la nouvelle étoile des Enfants de France».

Le présent avenant fixe les conditions de participations de la Commune et les engagements de l'Association dans l'organisation des Relais d'Assistantes Maternelles, pour une période de onze mois à compter du 1er septembre 2019, une journée par semaine. Au 31 juillet 2020, le partenariat entre la commune et la Nouvelle Étoile prendra fin.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant à la convention quadri annuelle avec l'association « La nouvelle étoile ».

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention quadri annuelle passée avec l'association « la nouvelle étoile ».

Fait et délibéré le 30 janvier 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : ...30. JAN. 2020.....